

Burundi : grogne des importateurs de véhicules usagers

@rib News, 11/07/2012 â€“ Source Xinhua Les importateurs burundais des véhicules usagers sont agacés par la loi rétroactive du 29 juin 2012 qui frappe d'une nouvelle taxe les véhicules usagers fabriqués avant 1992. Ces importateurs disent que la loi devrait concerner les véhicules importés après le 29 juin 2012 et non ceux qui avaient fait leurs commandes avant la promulgation de la loi. Pourtant, "cette loi frappe aussi des véhicules qui sont au port de Bujumbura depuis longtemps avant cette date à cause des lenteurs administratives dans l'obtention d'un document de non redevabilité", a déclaré mercredi un des importateurs de ces véhicules.

La taxation de ces véhicules usagers est l'une des mesures du gouvernement pouvant générer des recettes après une réduction du budget général de 2012 due aux effets de la crise financière internationale sur l'économie burundaise et à la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires. Les autres mesures comprennent l'augmentation de la taxe de consommation sur la bière, les limonades, l'eau minérale, le tabac, les vins et les spiritueux ainsi que les téléphones mobiles.